

SCoT de la Bresse Bourguignonne

Atelier 2 :

Trame verte et bleue et paysage

9 décembre 2013

Qu'est ce que le SCoT ?

Un **schéma...** = un **document prospectif** qui fixe les grandes orientations pour les 10 à 20 ans à venir et donne un cadre aux documents d'urbanisme

...de **cohérence...** = qui prend en compte et **articule toutes les problématiques de l'aménagement** du territoire (environnement, paysage, habitat, économie, déplacements, équipements...)

... **territoriale** = à l'échelle d'un **territoire de projet cohérent** ("d'un seul tenant et sans enclave")

Les 3 principes du Développement Durable

- ❖ Le principe d'**équilibre** entre les espaces, suivant un principe de **consommation limitée des espaces** et de qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville
- ❖ Le principe de **diversité des fonctions urbaines** et de **mixité sociale**
- ❖ Le principe d'un **urbanisme respectueux de l'environnement**

Les orientations du Grenelle de l'Environnement

- ❖ **Un SCoT renforcé**, document pivot stratégique, de cohérence et de référence

- ❖ **De nouveaux objectifs pour la planification :**
 - Lutter contre l'étalement urbain
 - Contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'efficacité énergétique
 - Prendre en compte la biodiversité dans une logique de « réseau » écologique (Trame Verte et Bleue)
 - Mettre en valeur les entrées de ville
 - Organiser l'aménagement commercial

Hiérarchie des normes

Compatibilité avec

- Les PIG, les OIN, les DTA
- Les chartes des Pays et des parcs naturels
- les directives de protection et de mise en valeur des paysages
- Les SDAGE et les SAGE
- Les plans de gestion des risques

Prise en compte des

- programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et services publics
- SRCE (schéma régional de cohérence écologique)
- SRCAE (climat, air, énergie)
- PCET (plans climat-énergie territoriaux)

SCoT

Le SCoT impose ses orientations (principe de compatibilité)

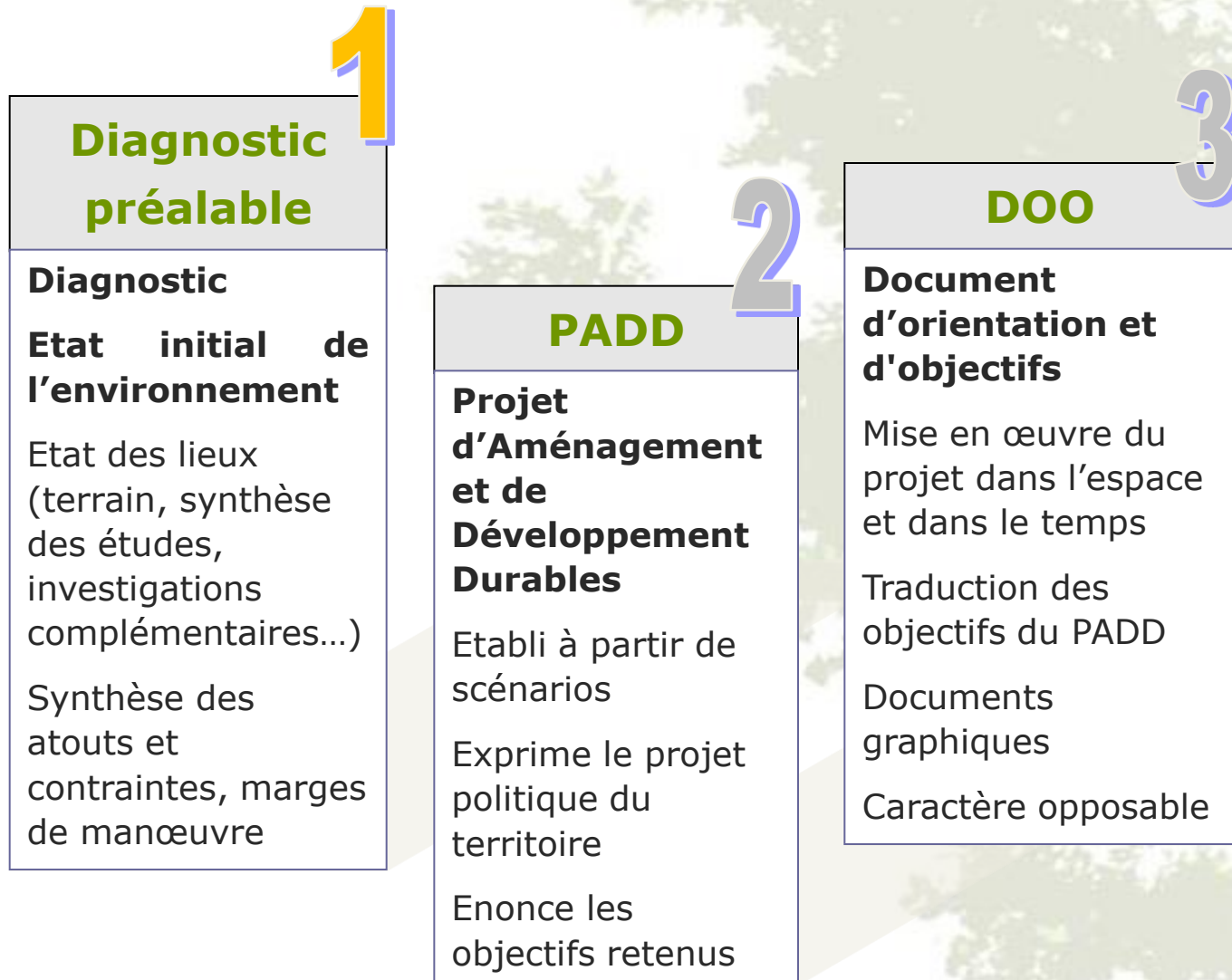
- **Documents de planification sectorielle** (PLH, PDU, schéma de développement commercial)
- **Documents d'urbanisme** (PLU, carte communale, PSMV)
- **Périmètres de protection** et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Certaines opérations

- ZAD, ZAC, lotissements
- Constructions > 5 000m² de surface de plancher

➔ Dans un délai maximal de 6 ans à compter de l'approbation du SCoT, celui-ci doit faire l'objet d'un bilan (obligatoire).

Les documents constitutifs du SCoT



La Trame Verte et Bleue



Hameau de Villard-Chapel (Condal)

Trame Verte et Bleue: définition

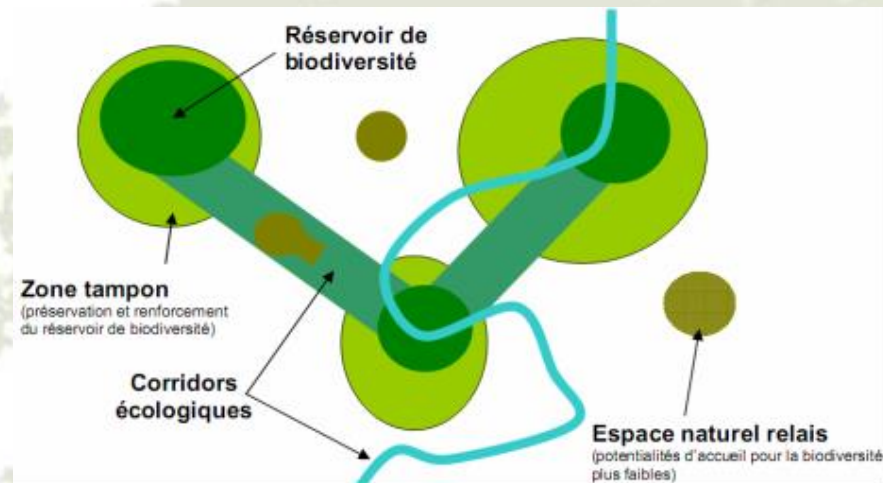
→ Lois Grenelle de l'Environnement :

- **Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE)** à prendre en compte dans les SCoT et PLU

- « Le PADD fixe les objectifs [...] de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques »

- « Le DOO [...] précise les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques.

- Un « outil d'aménagement du territoire » qui vise à constituer ou à reconstituer un réseau écologique cohérent, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler et d'assurer leur cycle de vie. La Trame Verte et Bleue est composée de 2 types d'espaces:



- Les **réservoirs de biodiversité** : milieux les plus remarquables du point de vue de la biodiversité
- Les **corridors écologiques**: nature ordinaire (espaces agricoles, maillage bocager,...) ou trames jardinées (trame verte en ville) permettant les échanges entre les réservoirs de biodiversité.

Trame Verte et Bleue: un outil d'aménagement du territoire et multifonctionnel

→ Une fonctionnalité écologique...

→ ...Mais aussi sociale, paysagère...



Epuration des eaux

Pêche et chasse

Prévention des inondations

Zones tampon

Gestion du ruissellement



Structuration des paysages

liaisons douces

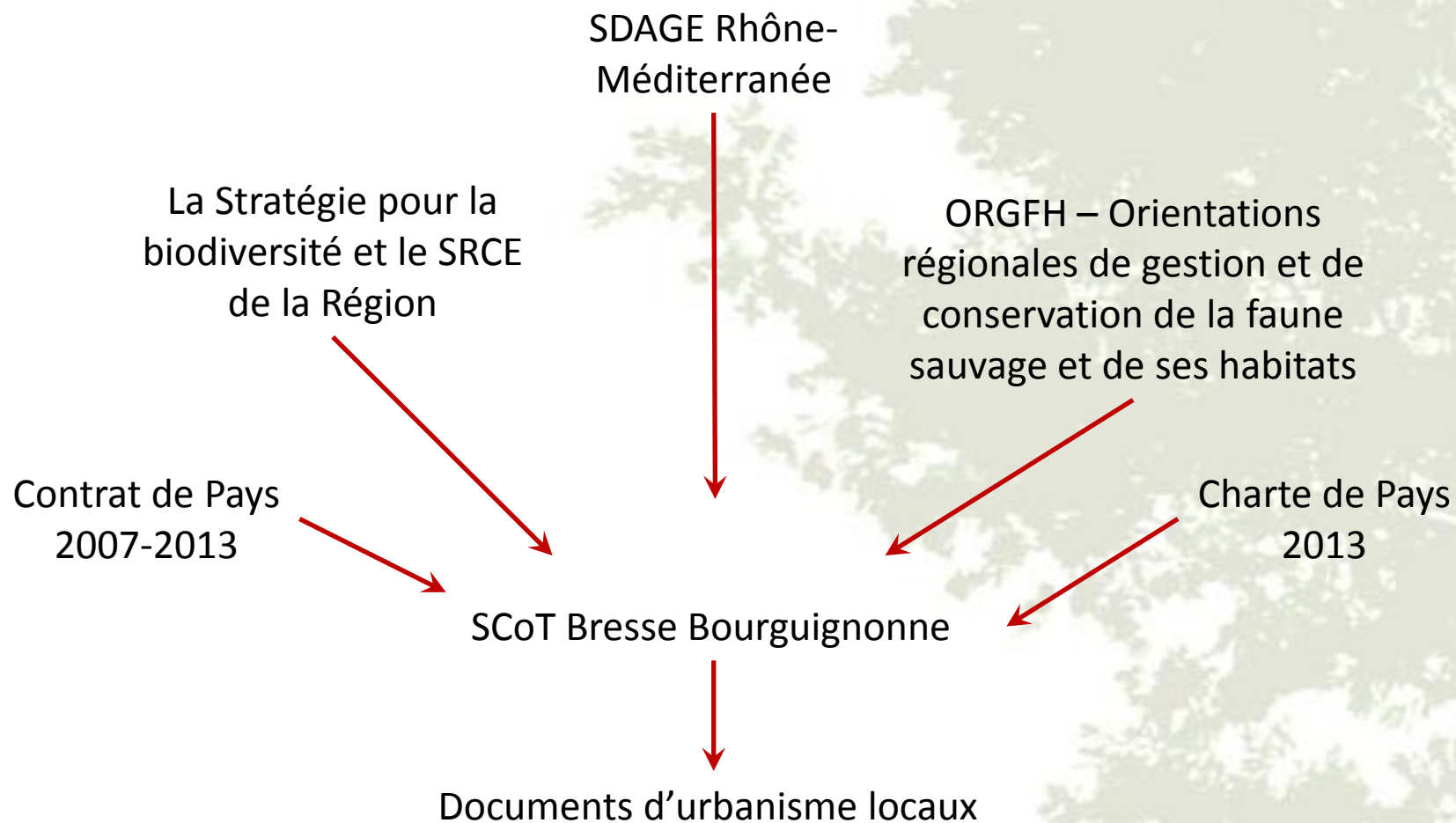
aire de jeux

Production

Bois-énergie



Trame Verte et Bleue: des documents cadres à prendre en compte



Trame Verte et Bleue: Les milieux présents en Bresse Bourguignonne

→ Les forêts:

- Pas de grands massifs forestiers, davantage de bosquets et petites forêts alluviales
- Les espaces les plus remarquables en termes d'habitats sont les forêts humides
- Une biodiversité des forêts de Bourgogne globalement en bon état de conservation



Damier de la succise

→ Les prairies :

- De nombreux types de prairies sont présents dans les vallées, qui s'homogénéisent en dehors
- Localement très riches en espèces rares, surtout dans les prairies alluviales



Petit Rhinolophe

→ Le bocage

- Un bocage encore bien présent en Bresse, notamment dans la partie sud-est du territoire
- Un phénomène de régression tardif expliquant en partie le maintien de ce patrimoine
- Une évolution davantage liée à un entretien inadapté, et à l'urbanisation, qu'à des dynamiques de remembrement
- De nouvelles plantations cependant: « plan bocage » du Conseil régional de Bourgogne mais peu de succès, des développements spontanés sur le linéaire d'anciennes clôtures barbelés...



Bouvreuil pivoine

Trame Verte et Bleue: Les milieux présents en Bresse Bourguignonne

→ Les étangs :

- De nombreux étangs dans le Pays, milieux d'intérêt patrimonial, marquant l'identité du territoire
- Une régression (de 1 200 à 300 dans le Louhannais) liée au développement des grandes terres cultivées
- Des milieux supports d'activités: activité cynégétique, pisciculture, loisirs d'eau
- Un développement très important de quelques espèces perturbant les écosystèmes (Poisson chat, Châtaigne d'eau, Cormoran...)

→ Les mares

- 2 273 mares recensées dans cette région naturelle qui concentrent souvent un riche patrimoine naturel avec cependant une très grande variabilité d'états et de situations (mares forestières, mares prairiales en conditions alluviales, etc.).
- Une bonne partie des mares les plus intéressantes est associée aux vallées du territoire
- De nombreuses pressions sur ces milieux (comblement, changement de pratiques culturales, piétinement du bétail...)

→ Les cours d'eau

- Un chevelu hydrographique dense
- Un état écologique globalement moyen



Triton ponctué



Cistude d'Europe



Héron pourpré



Leucorrhine à large queue

Trame Verte et Bleue: De nombreux espaces remarquables

→ Sites gérés par le CEN (maîtrise foncière)

- 11 sites: 130ha répartis sur le territoire (vallée de la Seille, proximité de l'A39...)

→ Arrêté de Protection de Biotope: Basse vallée du Doubs (FR3800083)

- Diversité des milieux (prairies humides, grèves sableuses, îles, forêts alluviales...), grande richesse floristique et ornithologique: 1480ha

→ Réserve Naturelle Régionale: La Truchère-Ratenelle (FR3600049)

- Une mosaïque de milieux naturels: 93,3 ha

→ Natura 2000: 6 sites

- Basse vallée du Doubs et étangs associés
- Bresse jurassienne Nord
- Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire
- Basse vallée de la Seille
- Dunes continentales, tourbière de la Truchère et prairies de la Basse Seille
- Prairies et forêts inondables du Val de Saône entre Chalon et Tournus et de la basse vallée de la Grosne

→ Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

- De nombreuses ZNIEFF de type 1 traduisant la richesse écologique de la Bresse Bourguignonne
- Des ZNIEFF de type 2 qui concernent de grandes entités écopaysagères

→ Espaces Naturels Sensibles



Réserve Naturelle Régionale
La Truchère - Ratenelle

Trame Verte et Bleue: Un travail mené à l'échelle régionale à décliner localement

→ 5 sous trames

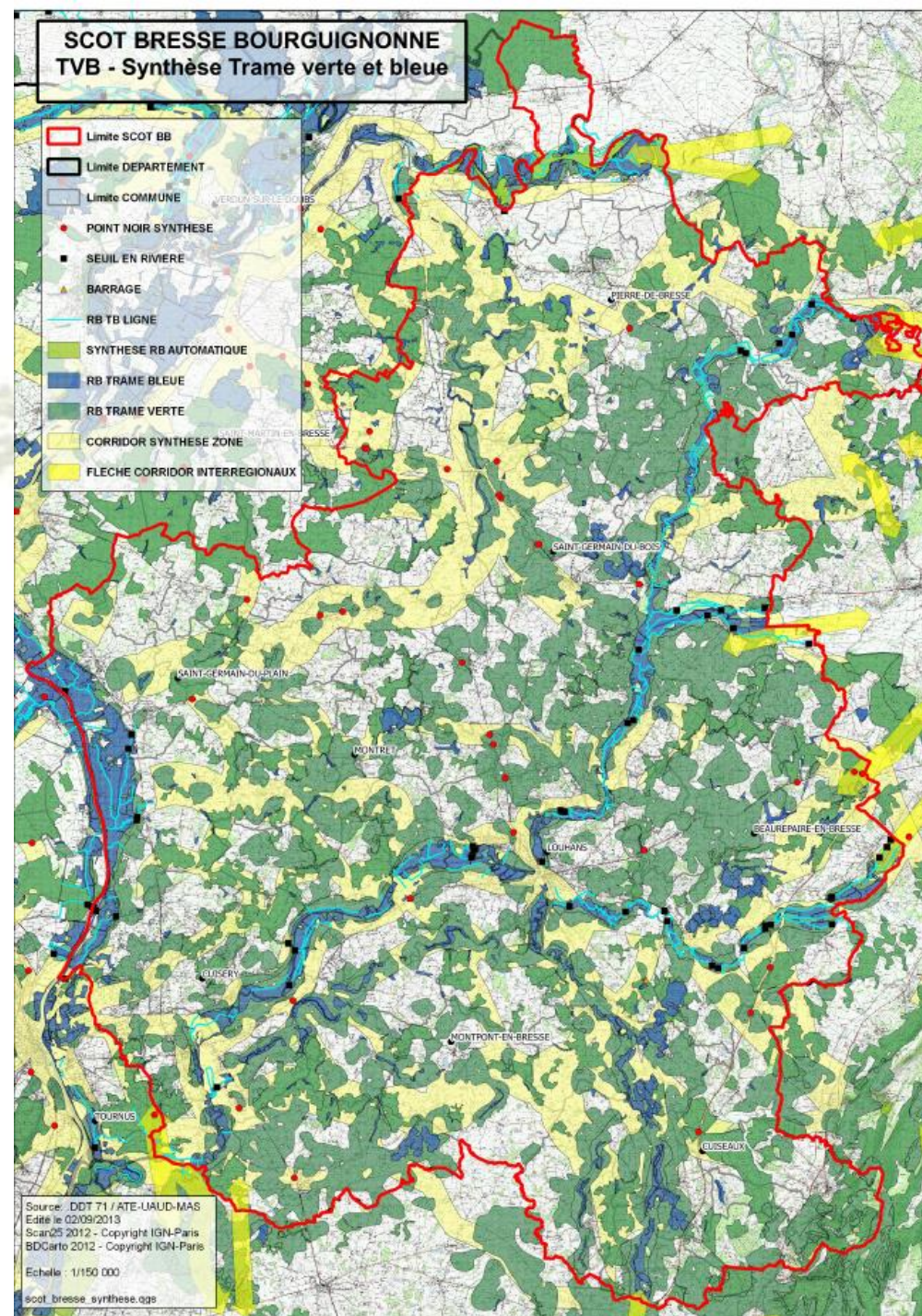
- Sous-trame « Forêts »
- Sous-trame « Prairies et bocage »
- Sous-trame « Pelouses sèches »
- Sous-trame « Plans d'eau et zones humides »
- Sous-trame « Cours d'eau et milieux humides associés »

→ Des points noirs identifiés

- Obstacles à l'écoulement
- Zones de collision avec la faune...

→ Une précision nécessaire

- Affiner les réservoirs de biodiversité et les corridors
- Prendre en compte les spécificités du territoire qui ne sont pas intégrées dans le SRCE...



Les réservoirs de biodiversité

→ Des réservoirs systématiques imposés par la réglementation

- Arrêté de protection de biotope
- ZNIEFF
- Natura 2000...

→ Possibilité d'identifier des réservoirs de biodiversité complémentaires

Des espaces remarquables
locaux à intégrer?

Des inventaires?

Des périmètres à affiner?

Quels enjeux et quelles
priorités?

Des particularités à faire
ressortir?

Les corridors écologiques

- Des espaces de nature relais, plus ordinaires mais très importants dans le réseau écologique
- Support des déplacements et du cycle de vie des espèces locales

Quelle réalité sur le terrain?

Des corridors supplémentaires?

Quels espaces identifier en priorité?

Quelle fonctionnalité?

Des corridors à affiner?

La fragmentation du réseau écologique

- Des éléments réduisant la fonctionnalité des corridors écologiques
- Des infrastructures de transport, des zones urbanisées (urbanisation linéaire...), des obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau...

Des zones de conflit supplémentaires?

Des projets potentiellement fragmentant?

Des zones d'urbanisation linéaire?

Des mesures favorables à la continuité écologique?

Valorisation des paysages



Château de Beaurepaire-en-Bresse (MH inscrit)

Le paysage : quelles sont les obligations du Code de l'Urbanisme ?

Article L.121.1 du Code de l'Urbanisme

Les schémas de cohérence territoriale déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1° L'équilibre entre :

- a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la **protection des sites, des milieux et paysages naturels** ;
- c) La **sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables** ;

1° bis La qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville ;

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, **la préservation** de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, **des espaces verts**, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.



THÈME N°1 :
QUELS PAYSAGES POUR
QUELLES IMAGES DE
TERRITOIRE ?

Quels paysages pour quelles images de territoire ?

Que sont les entités paysagères ?

Ce sont des **lieux identitaires et spécifiques**.

Elles se définissent par des caractéristiques propres au niveau du relief, de la géographie, de la végétation, de l'occupation du sol, des perceptions visuelles et sensibles.

Elles s'articulent entre elles par des espaces de transition ou à contrario par des ruptures franches.

Il s'agit donc :

→ De prendre en compte le « **paysage objectif** » : caractéristiques physiques et naturelles (géomorphologie, occupation du sol, géographie, végétation, etc.)

→ D'avoir une **approche culturelle et historique** : sentiment d'appartenance des habitants, notion de terroir, etc.

La prise en compte du paysage dans le SCoT peut permettre :

- de préserver et de valoriser des paysages remarquables (sites, vues et panoramas,
- de le rendre attractif aux autres usagers du territoire (tourisme)

Le paysage ce n'est pas un décor, c'est ...

... « une composition complexe des signes d'une société (une économie, des lieux de vie, de travail, de loisirs, des villages...), installée sur un socle géographique (un relief, un climat, des rivières, de la végétation...), dans une perspective historique ». Marc Verdier.

UN TERRITOIRE RELATIVEMENT HOMOGÈNE, A GRANDE VALEUR PAYSAGÈRE

SCoT Bresse Bourgignonne - Novembre 2013

even

Les paysages de vallées

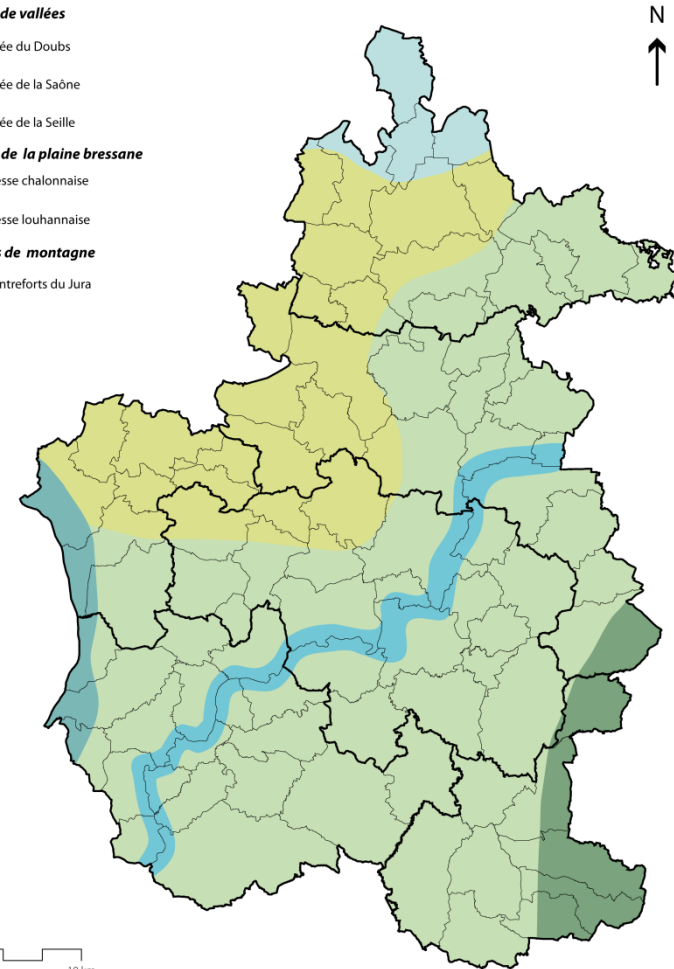
- La vallée du Doubs
- La vallée de la Saône
- La vallée de la Seille

Les paysages de la plaine bressane

- La Bresse chalonnaise
- La Bresse louhannaise

Les paysages de montagne

- Les contreforts du Jura



0 10 km

Quels paysages pour quelles images de territoire ?

Constats déjà identifiés...

Une relative homogénéité à la lecture du paysage de la Bresse Bourguignonne :

- **La plaine bressane** : une structure morcelée, où s'enchevêtrent bois et prairies, étangs et cours d'eau, bocage et champs cultivés, parcelles destinées à l'élevage ou au maraîchage.
- **Des bourgs et fermes isolées disséminés**, tels une mosaïque, sur l'ensemble du territoire.
- **De faibles dénivelés topographiques et des variations à peine perceptibles du paysage** : impression d'une succession de micro-paysages. Les horizons, souvent ouverts sur de larges paysages, alternent avec des espaces plus restreints composés de légers vallonnements.

Certaines différences existent cependant, qui permettent de décrire la spécificité de chaque paysage bressan :

La Bresse du Nord, ou **Bresse chalonnaise**, influencée par le pôle urbain de Chalon-sur-Saône, et par ses pratiques agricoles céréalières.



La Bresse du Sud, ou **Bresse louhannaise**, au maillage bocager plus dense, offre des paysages plus confidentiels.

Quels paysages pour quelles images de territoire ?

Les contreforts du Jura:

A l'approche du Revermont, les prairies d'élevage sont prédominantes. Sur ce versant boisé, le paysage bressan emprunte un peu de son identité au massif du Jura.

Vue sur les contreforts du Jura depuis le Miroir



Cuiseaux



Le territoire est irrigué par de nombreuses rivières, qui n'entaille que peu profondément la plaine. **Certaines vallées structurent plus franchement le paysage :**

La vallée de la Saône qui longe le territoire à l'ouest, accompagnée d'un maillage bocager plus prononcé.



La vallée du Doubs, affluent de la Saône au nord du territoire, associée à des ripisylves marquées.


La vallée de la Seille qui traverse le territoire d'est en ouest. Le cours d'eau est accompagné de nombreuses peupleraies



Quels paysages pour quelles images de territoire ?

Des compléments ? Des perspectives ?

- Des remarques sur le découpage du territoire en entités paysagères ?
- Quels sont les éléments forts des paysages du territoire de la Bresse Bourguignonne ?
- Comment les définiriez-vous ?



THÈME N°2 :
UN PATRIMOINE BÂTI
RICHE, QUI RÉVÈLE
L'HISTOIRE ET L'IDENTITÉ
DU TERRITOIRE

Un patrimoine bâti riche, qui révèle l'histoire et l'identité du territoire

Qu'est-ce que le patrimoine bâti ?

Il s'agit de sites et monuments reconnus pour leur valeur historique ou culturelle. Tous ces éléments racontent l'histoire du territoire et participent à son image actuelle.

Constats déjà identifiés...

Une trame architecturale riche, ayant parfois un rôle de repères ou de points d'appels...

- Un patrimoine bâti remarquable (des sites classés et inscrits, 32 édifices protégés au titre des Monuments historiques)
- De nombreux châteaux, domaines et maisons bourgeoises, témoins d'un passé prestigieux jalonnent le territoire (Loisy, Terrans, Montcony, Beaurepaire-en-Bresse...)
- Un patrimoine religieux témoin de la ferveur religieuse des populations rurales (églises, croix, calvaires, etc.)
- Un patrimoine rural et vernaculaire riche traduisant l'activité agricole jadis soutenue du territoire : fermes bressannes, granges, puits, pigeonniers, lavoirs, moulins, fermes bressannes...
- Un patrimoine industriel assez présent (Tuilerie de Varennes-St-Sauveur)

... qui révèle l'histoire et l'identité du territoire

UN PATRIMOINE BÂTI RICHE ET RÉVÉLATEUR DE L'HISTOIRE BRESSANNE

SCoT Bresse Bourgignonne - Décembre 2013



Un patrimoine bâti riche, qui révèle l'histoire et l'identité du territoire

Châteaux



Château de Beaurepaire-en-Bresse (MH inscrit)



Château de Terrans à Pierre-de-Bresse (MH inscrit)

Patrimoine industriel



Château de Loisy (MH inscrit)



Château de Montcony (MH classé)



Tuilerie Varennes-St-Sauveur

Patrimoine vernaculaire



Ferme de Baudrières (MH inscrit)



Louhans

Fermes bressanes



Four à Champagnat

Un patrimoine religieux



Clocher de l'église de Champagnat



Eglise romane de Simandre



Croix Frontenaud



Croix à Champagnat



Eglise de Ménétreuil



Moulin de la Croix à Ratte

Lavoirs



Lavoir Champagnat



Lavoir Joudes

Moulins



Moulin de Montjay à Ménétreuil



Moulin de Bourgchateau

Un patrimoine bâti riche, qui révèle l'histoire et l'identité du territoire

Des compléments ? Des perspectives ?


- Des inventaires du patrimoine remarquable existants ?
- D'autres éléments typiques du territoire à valoriser dans le SCOT ?
- Un bon état général du patrimoine observé : des éléments remarquables dégradés ?
- Des projets de valorisation touristique ? (exemples : circuits thématiques sur l'eau : moulins, lavoirs ; etc.)
- Des initiatives de mise en valeur (mise en lumière, etc.) ?
- Utilisation de la fiche « Restaurer et reconvertir le patrimoine » du CAUE 71 ?

Quels enjeux selon vous ?

La prise en compte dans le SCoT peut permettre :

De préserver le patrimoine bâti remarquable par la réalisation d'inventaires.





THÈME N°3 :
UN PATRIMOINE NATUREL
ET BÂTI, SUPPORT DE
DÉCOUVERTE

Un patrimoine naturel, bâti et culturel, support de découverte

Les rivières

Des vues remarquables



Les forêts, la campagne



Un patrimoine naturel, bâti et culturel, support de découverte

Des compléments ? Des perspectives ?

- Des points de vue aménagés (belvédère avec point d'arrêt, table d'orientation ?)
- Des circuits touristiques autour de la gastronomie et le terroir bressan ?
- Des données relatives à la découverte du patrimoine bâti (cf. thème n°2) ?
- Quels manques en termes de valorisation touristique (balisage, etc.) ?
- Quels sont les sites à valoriser selon vous ?
- Des circuits ou itinéraires tombés dans l'oubli par manque d'entretien ?
→ exemples : Circuit des moulins de l'Ecomusée, la route de la Bresse

Quels enjeux selon vous ?

La prise en compte dans le SCoT peut permettre :

De favoriser la valorisation touristique des paysages agricoles et naturels.



THÈME N°4 :
LES ENTRÉES DE VILLE ET
VILLAGES ET FRANGES
URBAINES : DES SECTEURS
À VALORISER

Les entrées de ville et villages et franges urbaines : des secteurs à valoriser

Qu'est-ce qu'une entrée de ville qualitative ?

Une entrée de ville réussie doit permettre :

- d'apporter une lecture efficace des lieux

Où commence la ville/le village ?

Où s'arrête l'espace agricole ?

- de renvoyer une image positive

Donner envie de rester dans la commune, de la parcourir

L'entrée de ville ou de village, constitue à la fois :

- ✓ **le seuil d'entrée de la commune :**
 - un marquage du seuil urbanisé (arbre isolé, alignement d'arbres, etc.) interpelle et rappelle l'arrivée dans le village ou le bourg.
- ✓ **un lieu de transition entre l'espace cultivé et l'espace bâti**
 - L'arrivée sur le village, le bourg ou la ville doit être associée à des vues lointaines de qualité.
 - La perception des **franges urbaines** doit être positive (massifs boisés, haies doivent accompagner le bâti afin de lui donner un cadre et d'assurer une transition douce avec l'espace agricole).



Marquage du seuil urbain



Perception lointaine de qualité

La prise en compte dans le SCoT peut permettre :

- De favoriser le traitement paysager des franges et entrées de villes et villages
- De préserver les structures végétales existantes (haies, bosquets, etc.) encadrant les entités urbaines

Les entrées de ville et villages et franges urbaines : des secteurs à valoriser

Marquage du seuil urbain



Perception lointaine de qualité

Intégration paysagère des constructions



Les entrées de ville et villages et franges urbaines : des secteurs à valoriser

... Des entrées de ville et franges urbaines **globalement qualitatives** grâce à la conservation des haies, bois et bosquets en limite de village/bourg.

Ces structures végétales permettent **une bonne lisibilité du territoire**, elles agissent comme un **révélateur du patrimoine architectural et paysager** et jouent le **rôle d'écrin** en faisant la transition entre le rural et l'urbain.

... Mais des nouvelles dynamiques en cours qui **menacent la qualité des entrées de ville** : nouvelles extensions qui ne présentent pas de traitement particulier permettant de faire la transition entre l'urbain et le rural, et sont parfois même implantées sans cohérence avec le tissu urbain existant.

Les entrées de ville et villages et franges urbaines : des secteurs à valoriser

Des compléments ? Des perspectives ?

- Des projets en cours de mise en valeur d'une entrée ou d'une frange urbaine ?
- Des exemples de réalisations qualitatives dans le territoire ?
- Quelles sont les franges urbaines pouvant avoir un impact sur les paysages du territoire ?

Quels enjeux selon vous ?



THÈME N°5 :
LES GRANDES TENDANCES
DU DÉVELOPPEMENT
RÉCENT : DES COUPURES
VERTES À CONFORTER

Les grandes tendances du développement récent : des coupures vertes à conforter

Le développement du mitage, par endroits, affecte la qualité du paysage et rend peu lisible les entités urbaines.

- Une urbanisation distendue héritée d'un mode d'occupation du bâti rural ancien dans un contexte agricole, et où les constructions s'organisent sous forme de hameaux très lâches et où la présence arborée domine.
- Les développements urbains récents ont emprunté des modes d'implantation similaires (tissu urbain très lâche et très peu dense) mais ont prolongé l'implantation étalée des constructions le long des voies, ce qui a augmenté la pression visuelle du bâti dans le paysage.



Montagny-près-Louhans : des constructions déconnectées de tout tissu bâti



L'Abergement-Ste-Colombe

Qu'est-ce que le mitage ?

Il s'agit d'une implantation de constructions dispersées dans un paysage agricole ou naturel.

Des modes d'implantation qui rendent difficile la lecture du paysage



Savigny-en-Revermont

Ce développement urbain récent rend l'organisation originelle moins lisible et augmente l'effet de dissémination du bâti, ce qui n'intervient pas en faveur de la compréhension des entités bâties.

Mitage



Savigny-en-Revermont

Les grandes tendances du développement récent : des coupures vertes à conforter

Une urbanisation linéaire, établie le long des voies routières, touche principalement l'est du territoire.

La présence de grandes infrastructures routières (D978, D933) reliant la Bresse Bourguignonne à l'agglomération de Chalon-sur-Saône a favorisé la dissémination du bâti, et l'étalement urbain le long des voies routières.

Des **continuums urbains** ne permettent plus de faire une lecture claire du paysage, et de distinguer les limites de deux (ou plusieurs) communes.

Les entités urbaines souffrent de plus d'un **manque de fonctionnalité** (côtoiement des zones d'activités et d'habitat, place et église isolées, etc.).

Ceci tend, à terme, à estomper le sentiment d'appartenance et d'appropriation du territoire.



Développement urbain linéaire



Les grandes tendances du développement récent : des coupures vertes à conforter

Des compléments ? Des perspectives ?

- Des réflexions existent sur :
 - l'instauration de coupures entre les différentes entités urbaines ?
 - La limitation du mitage

Quels enjeux selon vous ?

La prise en compte dans le SCoT peut permettre :

- *De maintenir des coupures vertes entre les villages et bourgs.*
- *De limiter les constructions urbaines sans connexion avec le tissu existant (mitage)*



THÈME N°6 : UNE ÉMERGENCE DE L'ÉOLIEN

Une émergence de l'éolien ?

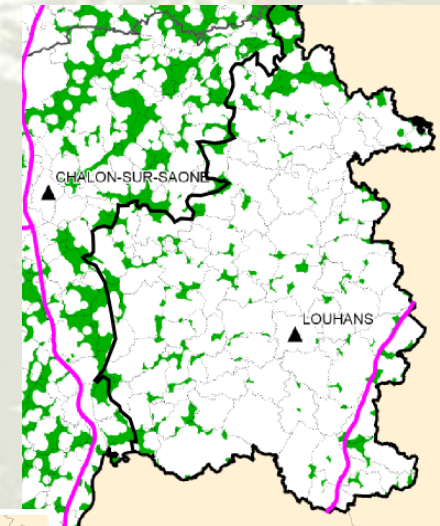
- Très peu de secteurs favorables pour l'implantation d'éoliennes
- Une vitesse du vent satisfaisante sur 85% du territoire (5m/s)
- Le nord du territoire identifié dans le Schéma Régional Eolien pour participer à un objectif de développement éolien de 110 MW

La mise en place de parcs éoliens modifie les perceptions sur les paysages existants, en induisant de nouvelles échelles et en créant de nouveaux points de repère.

Ces éléments nouveaux, marquants, risquent de venir perturber l'équilibre d'un paysage qui ne serait pas compatible avec la taille imposante des éoliennes. Si le développement de l'énergie éolienne n'est pas contestable, les choix d'implantation des parcs éoliens doivent être réalisés en prenant en compte les structures paysagères dans lesquelles elles s'implantent.

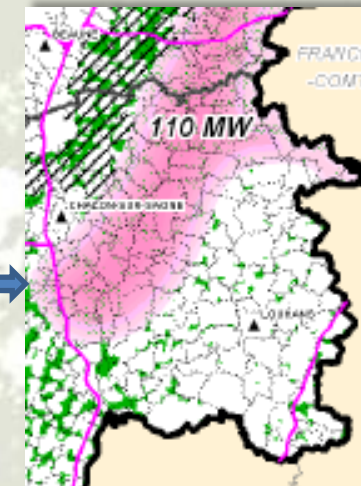
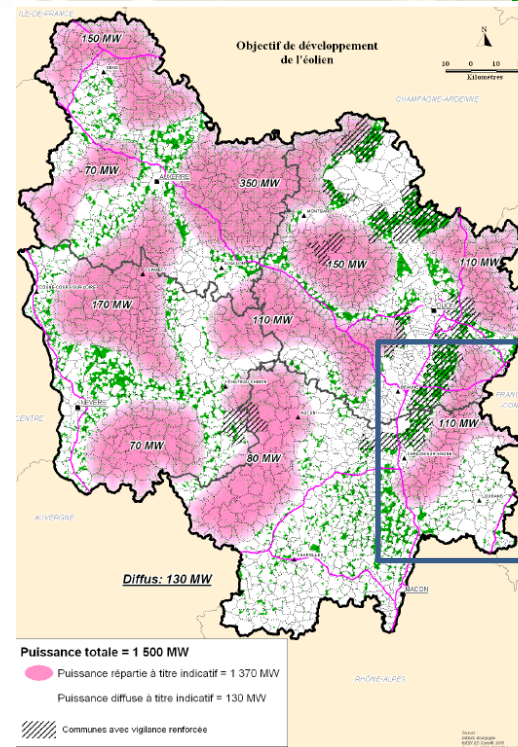
La prise en compte dans le SCoT peut permettre :

De maîtriser et d'organiser de manière cohérente le développement de l'éolien dans le paysage : covisibilités, zones de respiration visuelle...



Secteurs favorables (>15 Ha)

Source : SRE



Objectif de développement de l'éolien

Une émergence de l'éolien ?

Covisibilité avec les vallées :

Une éolienne n'a pas la même échelle que les vallées, plutôt restreintes et composées de petites structures (village, bosquet, bocage...), celle-ci risque de provoquer un écrasement visuel du paysage, de surplomber la vallée. **Ainsi, l'installation de parcs éoliens dans les vallées du territoire, ou même à forte proximité est à proscrire.**

→ Vallées de la Seille, du Doubs, de la Saône, de la Guyotte, etc.

Covisibilité entre les parcs éoliens:

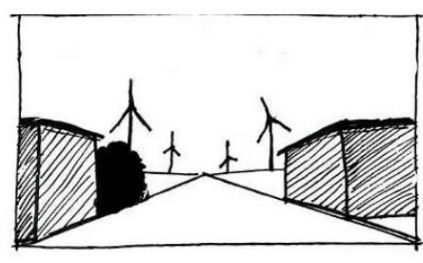
De même, les covisibilités entre deux parcs éoliens sont à éviter. Deux parcs trop près l'un de l'autre risquent de troubler la perception de la profondeur du paysage. Il est ainsi primordial de respecter la cohérence avec les parcs existants afin d'éviter le regroupement des éoliennes en « grappes » (superposition visuelle des parcs) pour une meilleure intégration au paysage.



Exemple de la ville de Coutances : les éléments remarquables et identitaires du territoire doivent également être pris en compte dans la réflexion en vue de l'implantation de parcs éoliens.

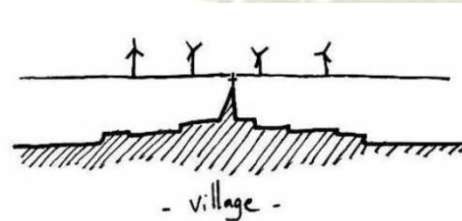
Veiller à ce que les aménagements ne soient pas trop proches des villages ou des hameaux, qu'ils ne soient pas visibles depuis les vallées et qu'ils n'impactent pas les éléments paysagers remarquables.

Sortie de bourg



Il s'agit de ne pas passer de **manière trop brutale** d'un paysage intimiste, clos (auréole bocagère) à un paysage ouvert marqué par les verticales des éoliennes qui seront alors perçues comme plus imposantes (effet de gigantisme). **Il s'agit de respecter les transitions paysagères et d'échelles, et de maintenir une végétation suffisante** jouer le rôle de tampon.

Covisibilité avec les silhouettes de bourg

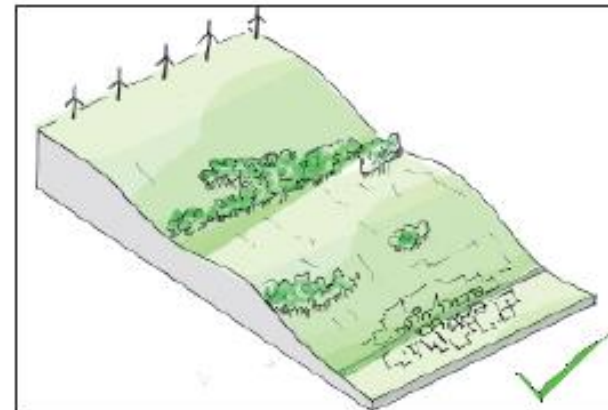
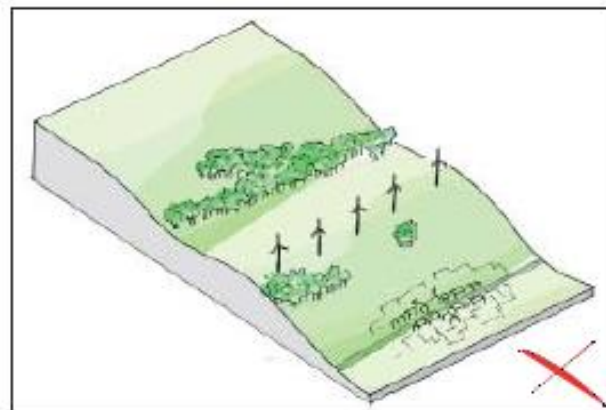
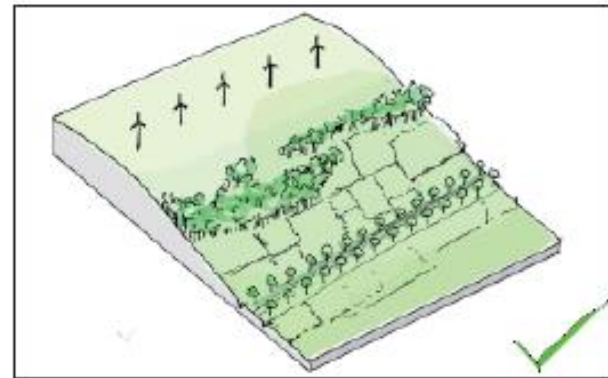
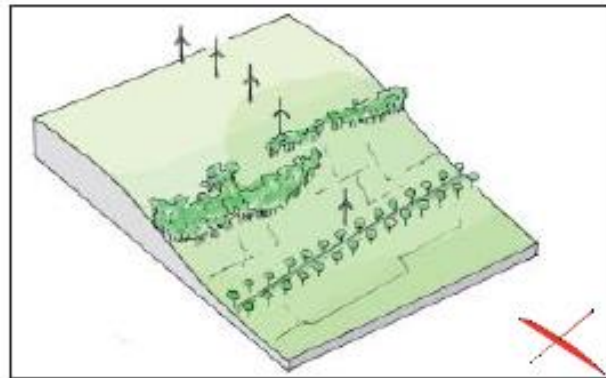
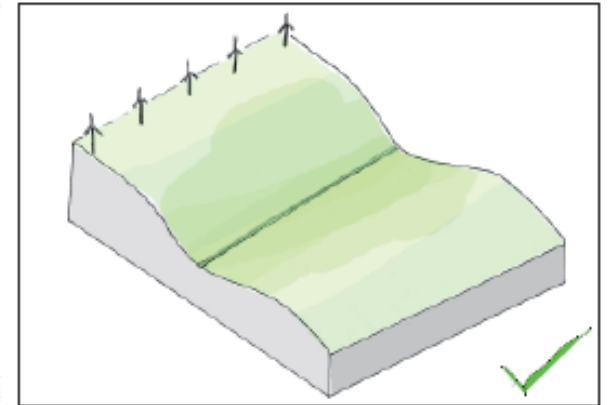
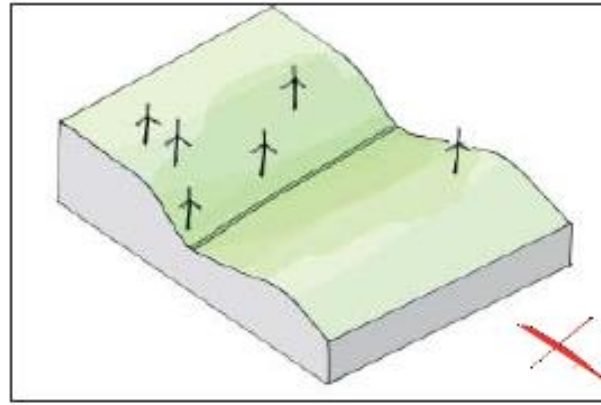


Les silhouettes de bourgs, le plus souvent symbolisées par les **clochers des églises** sont des éléments forts de l'appropriation territoriale et sont un **point de repère dans le paysage**. L'implantation d'éoliennes en arrière-plan de ces silhouettes, c'est-à-dire en lien visuel direct, entraîne une **miniaturisation du clocher de l'église, et par conséquent à la fois une perte de repère et une banalisation du paysage.**

Une émergence de l'éolien ?

Les implantations d'éoliennes sont possibles sur les plateaux qui ont un rapport d'échelle compatible avec les éoliennes.

Il faut toutefois veiller que leur agencement prenne en compte le paysage dans lequel elles vont s'inscrire : respecter les rapports d'échelles, suivre les lignes forces du paysage...



Une émergence de l'éolien ?

Des compléments ? Des perspectives ?

- Des réflexions existent sur la venue de l'éolien dans le territoire ?

Quels enjeux selon vous ?